



Directrice de Publication : Caroline Claire Yankep

Jeunesse TRANSFERT

Une jeunesse capable de s'assumer devant toute épreuve socio politique en préservant l'esprit civique et le sentiment national.

N° 126

Une publication périodique de la *Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ)*

Mars 2025

MARQUEURS D'INCLUSION SOCIALE



Accompagner pour une inclusion qui profite à la communauté

L'inclusion sociale a l'avantage de renforcer la cohésion sociale en favorisant le respect mutuel et la solidarité. Elle participe de façon significative à la réduction des inégalités et la promotion de la justice sociale, créant ainsi une société plus harmonieuse et résiliente.

Puisque l'inclusion consiste à s'assurer que toutes les personnes, quelles que soient leurs différences (handicap, genre, origine, etc.), se sentent acceptées, valorisées et pleinement impliquées dans leur environnement, le Projet Renforcement de l'Encadrement Citoyen et l'Inclusion des Jeunes (RECIJ) œuvre pour que les jeunes développent ce sentiment d'appartenance.

Le projet RECIJ veut rendre l'ensemble de la société, à tous les niveaux, sensible à la situation et aux besoins de la jeunesse, notamment les acteurs impliqués dans les décisions politiques au niveau décentralisé, afin que ceux-ci recourent à la jeunesse au moment de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques publiques.

Grâce aux compétences reçues et qui ont éveillé la

conscience de ses membres, l'Association des Jeunes de LDAMSSAI (AJELD) a effectué le suivi du projet d'électrification villageoise. Ses membres ont remarqué que les travaux d'installation des poteaux ne respectaient pas la profondeur de 2m indiquée. Ils ont porté la situation à l'attention du Chef de village qui a saisi les autorités publiques et la réparation a été faite par l'Agence d'Electrification Rurale (AER). Cette même association a mobilisé l'autorité du Chef de village pour organiser l'aménagement de la route dégradée du village du fait de l'érosion. Ces actes citoyens concourent à l'inclusion sociale.

D'autres associations ont organisé des séances de sensibilisation dans leur communauté sur l'importance de la création des Comités de quartier ou de village (AEDEV).

Ces petites initiatives constituent le début d'un mouvement qui va faire grandir l'éveil citoyen et la citoyenneté active, vecteur d'une société véritablement inclusive au sein de laquelle les personnes en situation de vulnérabilité sont réduites mais respectées. Par les autres couches sociales.

Vie lumineuse des membres des associations de personnes handicapées

“Celui qui te donne la connaissance t'aide mieux que celui qui te donne les ressources financières et matérielles.” Ces propos de Nassourou Mamoudou, Président de l'Association des Personnes Handicapées de Gadamabanga (APHANG-2), dans la Commune de Ngaoundéré 2^e, montrent à quel point son association tire profit de l'exploitation des connaissances et compétences reçues du Projet Renforcement de l'Encadrement Citoyen et l'Inclusion des Jeunes (RECIJ).

Après la formation et les accompagnements divers dans le domaine des stratégies d'influence, APHANG-2 multiplie d'ingéniosité en matière de développement des arguments pour intéresser les personnes handicapées à quitter la vie de dépendance pour l'interdépendance. Les membres d'APHANG-2 ont investi les champs dans lesquels ils pratiquent l'agriculture sans

complexe. C'est le cas de Djibrilla Hamadjouké le Vice-Président, qui exploite de vastes terres pour la culture des légumes et du maïs.

D'autres sont engagés dans des activités sportives en collaboration avec Adamaoua Handisport Club Association, qui est nationalement connue à en croire leur participation à des événements sportifs qui se sont déroulés à Kribi. L'on annonce un autre événement qui sera organisé par Handicap en Action du côté de Yaoundé au cours du mois de Mai 2025.

“Les personnes handicapées ne dorment plus”, a affirmé Djibrilla Hamadjouké. “Nous travaillons avec acharnement pour changer le regard de la société sur nous. La contribution de nos pairs à l'économie locale et nationale mérite des encouragements”. A APHANG-2, nous encourageons chacun à trouver un secteur de production dans lequel se caser.

Nassourou Mamoudou est convaincu : “Les formations reçues nous permettent désormais de nous lancer à la conquête des partenaires pour appuyer nos actions. Nous avons initié une cérémonie de présentation des vœux au Maire de Ngaoundéré 2^e, ce qui est une action de plaidoyer car nous avons profité de cette occasion pour lui présenter nos doléances, mais aussi nos capacités et nos réalisations.”



Expressions chiffrées du travail pour la protection juridique des citoyens

- ♦ 21 fiches d'identification des personnes sans acte de naissance et carte nationale d'identité dont 17 pour les IDPs et 04 pour les populations hôtes.
- ♦ 99 nouveaux actes de naissance en souffrance reçus du Centre Secondaire d'Etat Civil de Bamendjing.
- ♦ 22 actes de naissance distribués permettant ainsi entre autres à 07 élèves de pouvoir constituer les dossiers pour présenter le Certificat d'Etude Primaire et 08 parents de pouvoir s'établir leur CNI.
- ♦ 01 campagne de sensibilisation à l'entrée de la Chefferie Supérieure de Bamendjing sur l'importance de l'acte de naissance et de son retrait une fois qu'il est établi, puis de bien le protéger.
- ♦ 150 parents et enseignants sensibilisés au cours de 02 réunions de l'APEE dans deux écoles sur les stratégies pour limiter le nombre de nouveau cas d'enfants déscolarisés du fait de défaut d'acte de naissance.
- ♦ 01 document simplifié indiquant les

procédures d'obtention des actes de naissance conformément à la nouvelle loi de décembre 2024 sur l'enregistrement des faits d'état civil est en cours d'élaboration.

- ♦ 01 canevas de la nouvelle procédure d'établissement des CNI est également en cours d'élaboration.
- ♦ 04 séances de travail individualisé avec trois Secrétaires d'Etat Civil et un Officier d'Etat Civil pour identifier les pistes de collaboration possibles. De ces assises, il est globalement ressorti qu'il y a une quasi-indisponibilité des registres d'actes de naissance dû au renforcement de la sécurisation de l'état civil par les pouvoirs publics.

Nous avons observé que la plupart des actes de naissance non retirés appartiennent à des enfants qui sont nés dans les relations hors mariage. Sur les 282 actes de naissance en souffrance, seulement 06 enfants sont nés dans une relation de mariage. La situation de relations hors mariage constitue un facteur qui entrave l'établissement et le retrait des actes de naissance des enfants.

Liaison économique et sociale entre IDP à l'Ouest

DMJ a organisé à Dschang un atelier de développement des plans de vie entre les IDP des Bamboutos, de la Mifi et du Noun. La rencontre a permis de mettre en lien une IDP qui exerce dans l'élevage de porc et une autre qui opère dans la vente des compléments alimentaires nécessaires pour optimiser les résultats.

L'atelier a aussi permis d'identifier parmi les participants une IDP qui a bravé les difficultés de la vie, les moqueries, et qui a pu obtenir la Licence, le Master 1 et 2, et est actuellement inscrite en thèse. Elle est aussi tenancière d'un petit restaurant de "Achu" (taro) et de "kachi kachi" (met traditionnel propre à la région du Nord Ouest).

Son parcours a inspiré plusieurs participants parmi lesquels une jeune IDP de classe de première qui est confrontée aux mêmes difficultés et défis. Elle a déclaré avoir trouvé du réconfort en écoutant le parcours et les prouesses de cette dernière.

Nos contacts

DMJ Siège: C24 individuel, SIC Mendong (Ydé) BP : 31 564 Yaoundé – Cameroun
Tél. : (237) 242 04 51 64 / 680 754 005 Mail : dmj@dmjcm.org / wdypcm@yahoo.fr
DMJ Adamaoua (Ngaoundéré) : 698 45 37 87 / 650 44 88 04
DMJ Extrême-Nord (Maroua) : 658 60 95 06 DMJ Ouest (Bamendjing) : 690 85 42 09

Site web & réseaux sociaux

Web : www.dmjcm.org
Facebook : www.facebook.com/dynamiquemondialedesjeunes
Twitter : www.twitter.com/DMJ_WDYP
Youtube : youtube.com/@dynamiquemondialedesjeunes

MERCI A NOS PARTENAIRES



Petits pas des associations de jeunes dans le plaidoyer

04 Associations sur 45 (9% d'associations) ont mené des actions de plaidoyers et lobbying, pour un total de 6 actions réalisées (50%) ayant conduit à 3 résultats obtenus.

- **APHANG-2** dans l'Adamaoua a initié un plaidoyer auprès de la Commune de Ngaoundéré 2 en vue de l'électrification des rues des quartiers Gadamabanga. L'association a aussi plaidé pour obtenir que la Mairie de la Commune de Ngaoundéré 2 reçoive en audience les personnes vivant avec un handicap qui lui ont présenté les vœux de nouvel an 2025.
- **AJEPDECC** a fait du lobbying auprès des responsables de l'Eglise Evangélique Luthérienne du Cameroun

(EELC) pour obtenir un local pour ses bureaux ; Un de ses membres a mobilisé d'autres jeunes pour obtenir du Conseil de District de Philadelphie la réfection de la salle des jeunes de l'Eglise Evangélique Luthérienne du Cameroun (EELC) abandonnée depuis plus de cinq ans.

- **FODDE** a initié un plaidoyer auprès de



la Mairie de la Commune de Ngaoundéré 3 pour la réfection d'un point d'eau.

- **AJDEP** a initié un plaidoyer auprès de la Commune de Mora, lequel a abouti à l'aménagement d'un forage défectueux.

Leçons de terrain

Lasses d'attendre et de ne pas recevoir des appuis financiers de DMJ, les membres de quelques associations de jeunes participant au projet RECIJ ne trouvent pas de motivation à déployer les plans d'action élaborés. Par ailleurs, les populations qui ne tirent pas un gain direct notamment matériel et financier pour des activités développent un scepticisme à prendre part aux rencontres.

Capacités renforcées des associations de jeunes à influencer les politiques publiques

Influencer les politiques publiques consiste pour les jeunes à s'engager activement dans le processus démocratique, et d'avoir un impact sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques communales ou gouvernementales. Cela suppose de comprendre comment les politiques sont formulées, de plaider en faveur du changement et de communiquer efficacement des idées aux décideurs politiques.

100% des associations de jeunes accompagnées dans le projet RECIJ ont compris qu'il existe au Cameroun un cadre légal qui aménage la participation citoyenne à l'action publique, leur donnant ainsi une légitimité pour s'intéresser aux politiques publiques. 35% parmi ces associations de jeunes élaborent des rapports qu'elles déposent auprès des sectoriels desquels elles dépendent, ce qui permet qu'elles soient connues et prises en compte par ces sectoriels, et que la collaboration s'établisse, favorisant l'amélioration de leurs capacités de communication,



de recherche et d'analyse, voire de proposition. Certaines sont entrées en étroite collaboration de travail avec les autorités au point de jouer les intermédiaires entre ces autorités et les communautés. C'est le cas de SIJEDY à Mokolo. L'initialisation des activités et travaux d'intérêt communautaire par les associations de jeunes est la preuve de leur capacité à mobiliser la communauté ; ce qui renforce leur présence sur l'espace public, les rend visibles, augmente leur légitimité et leur crédibilité ainsi que leur pertinence, leur efficacité et leur utilité.

Le passage des activités centrées sur leurs membres au suivi citoyen de l'action publique à partir duquel elles rapportent des non conformités et malfaçons des projets publics aux autorités compétentes, justifie la compétence à défendre une cause. La motivation des membres des associations à recevoir de nouvelles formations, l'ouverture de certaines administrations comme le MINPMEESA qui a fait participer des associations de jeunes de la Commune de Mokolo à la foire, où SIJEDY a exposé des vêtements traditionnels cousus par ses membres ; l'introduction des associations accompagnées auprès des principales administrations et institutions de la Commune, la disponibilité des populations à répondre aux invitations qui leurs sont adressées par les associations, sont autant de facteurs qui favorisent les initiatives de plaidoyer des jeunes et leur intérêt pour le suivi des politiques publiques locales.

Malgré la fragilité des associations de jeunes dont les membres sont instables voire indisponibles, ce qui rend irrégulières les rencontres, malgré aussi la sous scolarisation des membres qui limite leurs capacités rédactionnelles, en dépit de leur précarité financière, ce qui ne permet pas l'effectivité des activités, la rareté des opportunités de financement local et la faible capacité des associations à répondre à des appels à projets, poussant la majorité d'entre elles à demander avec insistance des appuis financiers à DMJ pour mener leurs activités, certaines associations dessinent déjà un chemin d'espoir dans la participation aux politiques publiques.

Dialogue communautaire entre pêcheurs

La 3^{ème} rencontre entre les pêcheurs Arab Choa, Bamoun, IDP du Nord Ouest et populations hôtes de Bamendjing qui a eu lieu dans chacun des quatre blocs que compte le village Mbaza'a, a permis de faire le suivi des deux premières rencontres et de dresser un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations issues des dites assises, d'identifier les nouveaux facteurs qui favorisent la cohésion sociale d'une part et ceux qui entravent la paix d'autre part, les facteurs qui empêchent les IDPs d'établir les actes de naissance d'une part et les CNI d'autre part.

1. Facteurs qui favorisent la cohésion sociale

Le forage situé à l'école publique de Mbaza'a autre fois était source de discorde puisque les Arbres Choa estimaient que le forage était leur don octroyé par le gouvernement, et qu'ils pouvaient l'utiliser comme ils veulent sans avoir des comptes à rendre encore moins aux IDPS avec qui ils vivent sur place. Lors des deux réunions avec les pêcheurs de Mbaza'a, nous leurs avons expliqué l'intérêt pour eux de se mettre ensemble pour réparer et de garantir le bon usage dudit forage. Rendu à ce jour nous avons trouvé que les deux communautés riveraines du forage sont mises ensemble pour dépanner ledit forage et sont désormais unies autour de l'eau.

2. Facteurs nouveaux qui entravent la paix

- Les conflits fonciers: bien qu'étant en « terre étrangère », de nombreux IDPS

discutent la propriété des terres avec les Bamendjing et autres propriétaires. Lors de notre rencontre d'échange et d'évaluation sur le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration des conditions socio-économiques des pêcheurs de Mbaza'a menée le 28/02/2025 dans les 04 blocs du village Mbaza'a, nous avons dénombré 03 cas qui viennent s'ajouter aux autres cas connus.

3. Facteurs qui empêchent les IDPs de Mbaza'a d'établir les CNI

- Indisponibilité de l'acte de naissance
- Lieux d'établissement de l'acte de naissance loin du lieu de résidence
- CNI non indispensable pour circuler à Bamalang pour ceux qui se rendent là-bas
- Méconnaissance des procédures et informations sur la constitution des dossiers d'établissement des CNI
- Découragement dû au fait que les CNI ne sortent pas
- Manque d'argent pour l'établir
- Peur d'être traqués par les FDS...

4. Facteurs qui empêchent les IDPS d'établir les actes de naissance

- Méconnaissance des procédures
- Procédures très longues et très coûteuses
- Peur de se rendre au Nord Ouest pour le faire du fait de l'insécurité
- Manque d'argent pour l'établir
- Manque de CNI et même des actes de naissance pour déclarer les naissances des enfants nés à Bamendjing
- 03 personnes sur un total de 21 rencontrées ont entendu parler des nouvelles modalités d'établissement de CNI et souhaitent être davantage édifiées

- 01 personne sur les 21 connaît également qu'on peut désormais établir les actes des personnes nées au Nord Ouest dans les Bamboutos.

Au Cameroun, la loi N° 2024/016 du 23 décembre 2024 portant organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil est un texte législatif qui vient régir la manière dont les événements affectant l'état civil des citoyens sont établis.

Le 16 Novembre 2024 Monsieur le Sous-Préfet de Galim a organisé une réunion consultative en vue de mettre sur pied le Bureau des représentants des IDPs pour les représenter auprès de l'administration et défendre leurs intérêts. L'implication du MINAS s'est avérée indispensable à cette consultation dans la mesure où le MINAS est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de la protection des personnes socialement vulnérables. Or, les IDP répondent clairement à ce statut. DMJ a saisi Monsieur le Sous-Préfet de Galim par courrier daté du 28 Novembre 2024 pour suggérer cette implication du MINAS à travers son Centre Social basé à Galim dans le processus de désignation des Leaders IDPs.



Directrice de Publication

Caroline Claire Yankep

Conseil Editorial

Dupleix F. Kuenzob
Alice N. Tchoumkeu
Claudia Kaiser

Rédacteur en Chef

Michel Fokou

Secrétaire de Rédaction

Stéphanie Laure Pettang

Relations Publiques

Igor Tchouateun

Collaboration

Alliance Fidèle Abelegue
Edouard Thierry Fegue
Elise Virginie Mvemie
Aïssatou Abdoulaye Siddi
Félix Kouanou Fenju
Oumma Hani Bouba
Michée Malapa
Elvis Tetang
Emmanuel Lawane
Diane Firida Tissia
Francis Danzabe
Merabelle Amoumoulam
Cisse Djibril
Ngochi Emmenrencia
Diderot Toka
Hugues Ferdinand Fendju
Anita Therenze Lenzi Bibana
Sandrine Manessong Tetio

